

Note explicative de l'Office Cantonal du feu

Bed and breakfast

Chambres d'hôtes avec petit-déjeuner

Notion de principe selon "définition AEAI", on parle d'hébergement dès que l'on héberge 20 personnes et plus, valides ou ayant besoin de l'aide de tiers.

N'est pas compris dans le tableau ci-dessous l'hébergement dans la paille (10 personnes = compétence OCF)

Nombre de lits d'hôtes	Comp art.	Largeur escalier	Détecteurs indépendants	Foudre	Eclairage et signalisation
1 à 6 personnes	non	... cm	non	non	non
7 à 10 personnes	non	... cm	recommandé	non	non
11 à 19 personnes	non	90 cm	recommandé (oblig. si bât cb)	non	recommandé
20 à 30 personnes	oui	120 cm	obligatoire (relié entre eux)	oui	obligatoire
31 personnes 3 niv et +	oui	120 cm	Détection incendie totale	oui	obligatoire
51 personnes 2 niv et +	oui	120 cm	Détection incendie totale	oui	obligatoire

Version du 01.07.2015